

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du groupe de travail
chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non
certificative en mathématiques en quatrième année de
l'enseignement secondaire**

A .Gt 03-02-2011

M.B. 25-03-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre II;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'évaluation externe non certificative en mathématiques en quatrième année de l'enseignement secondaire est composé :

1° des quatre inspecteurs désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : Michèle HOORNAERT, Nicole LAMBELIN, Martine MACHTELINGES et Chantal RANDOUR;

2° de six enseignants assurant tout ou partie de leur charge dans l'année d'études considérée dans :

- l'enseignement organisé par la Communauté française : Eddy CORBISIER et Carine HOLVOET;

- l'enseignement officiel subventionné : Guy DEBERG;

- l'enseignement libre subventionné : Claude MOUCHETTE, Patricia PELLEGRIMS et Erna VAN PUYBROUCK;

3° de six membres issus :

- de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné : Martine DUMONT;

- des cellules de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné : Edith BAETEN, Sabine HAUSMANN et Jules MIEWIS;

- du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française : Christian VAN HOOSTE.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 3 février 2011.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET